

Les modifications du TAGERFiP proposées au 01/01/2021

III-1- Le PLF 2021

Après un échange avec la Délégation Sud-Ouest, qui a permis à la DDFiP de la Charente de bénéficier d'un allègement du nombre d'emplois de catégorie C concernés, la restitution d'emplois attendue s'établit, rebasage inclus à :

- 1 emploi de catégorie d'inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- 2 emplois d'inspecteur ;
- 3 emplois de contrôleur ;
- 1 emploi de géomètre ;
- 8 emplois d'agent administratif.

Les propositions de modification de répartition des emplois se répartissent comme suit :

- 1 emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale et 1 emploi de contrôleur au SIE d'Angoulême ;
- 1 emploi d'inspecteur à la BDV ;
- 1 emploi d'inspecteur au PCE (résidence de Cognac) ;
- 1 emploi de contrôleur au SIP de Ruffec ;
- 1 emploi de contrôleur à la DDFiP, avec diminution corrélative des effectifs du PPR ;
- 1 emploi de géomètre au PTGC (résidence d'Angoulême) ;
- 1 emploi d'agent au SIP d'Angoulême ;
- 1 emploi d'agent à la trésorerie de Cognac ;
- 2 emplois d'agent en DDFiP, avec impact au PPR et au PGP ;
- 4 emplois d'agent au CSB.